

Secrétaire élu : Angélique GONIN-CHARTIER

Présents : René PONTET, Eric LACROIX, Simone GUEYDON, Peggy ROUGE PIPEREAU, Henri BURNICHON, Lydie AUGAY, Jean-Marc GUILLOT, André DAMAIS, Jean-François TEIL, Christian LAFFAY, Corinne GELIN, Nathalie CHANFRAY, Laurence PIERRAT, Angélique GONIN-CHARTIER, Patricia PIVOT, Patricia BALMONT, Dimitri GIRARD

Absents : Thierry THOLIN (pouvoir à Nathalie CHANFRAY), Jean-Pierre HERRADA, Sandrine DEVEAUX (pouvoir à René PONTET), Aurélie LEDIEU (pouvoir à Angélique GONIN-CHARTIER), Alexis DEBORD, Rémi LABROSSE, Emmanuel MAETZ (pouvoir à Peggy ROUGE PIPEREAU), Daniel DUMONTET, Pascale CERNICCHIARO, Romain COLLIER

01- Désignation du secrétaire de séance

Le Conseil municipal désigne Mme Angélique GONIN-CHARTIER comme secrétaire de séance. *Adopté à l'unanimité*

02- Approbation du procès-verbal de la séance du 27/01/2026

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 27/01/2026. *Adopté à l'unanimité*

03- Exercice des pouvoirs délégués du maire - compte-rendu

Par délibérations du 26 mai 2020 et du 6 juillet 2021, et du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a délégué à Monsieur le Maire, en vertu des articles L2122-22 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), un certain nombre de ses compétences. Selon les termes des articles précités du C.G.C.T, Monsieur le Maire doit rendre compte au Conseil Municipal des décisions qui ont été prises en application de cette délégation.

Renonciations au droit de préemption urbain :

⇒ Vente bâti sur terrain propre, rue Thimonnier, renonciation au DPU le 19/01/2026

⇒ Vente bâti sur terrain propre, allée des Jonquilles, renonciation au DPU le 02/02/2026

Concessions cimetières :

Cimetière n°1 : 16/01/2026 : renouvellement de concession, 6 m², 15 ans

Cimetière n°2 : 13/01/2026 : renouvellement de concession, 6 m², 15 ans

Cimetière n°4 : 12/01/2026 : renouvellement de concession, 2,5 m², 15 ans

Engagement de dépenses :

Avenant n°1 au marché de travaux de « rénovation énergétique de l'école La Marelle » à Amplepuis :

Lot 3 – ITE – enduit : TTB FACADES montant : 4 476.00 € HT.

Renouvellement massif, fleurissement, espaces verts du centre-ville, PEPINIERES REY :

Montant : 3 109.75 € HT 3 429.73 € TTC

Renouvellement massif, fleurissement arbustes, espaces verts du centre-ville, SERRES DE COMMIERES :

Montant : 3 630.35 € HT 3 893.39 € TTC

Remplacement prises d'escalade, GYM'ESCAL, VOLX CLIMBING :

Montant : 3 333.33 € HT 4 000.00 € TTC

Relevé topographique, centre de santé, CAPIAUX MAS GEOMETRE :

Montant : 1 565.00 € HT 1 878.00 € TTC

Prestation de détection réseaux, centre de santé, ADRE RESEAUX :

Montant : 1 540.00 € HT 1 848.00 € TTC

Plan de gestion du bois du Clos du Crêt, ONF :

Montant : 2 588.00 € HT 3 105.60 € TTC

Réparation salle d'exposition, église d'Amplepuis, POCACHARD :

Montant : 1 575.00 € HT 1 732.50 € TTC

Abonnement presse annuel, médiathèque, A2PRESSE :

Montant : 1 995.46 €

Le Conseil municipal prend acte du compte rendu de délégations.

04- Personnel communal – modification du tableau des effectifs – création de postes

Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la création d'un emploi de responsable finances et marchés publics.

05- Procès-verbal de mise à disposition avec la COR dans le cadre de son plan d'actions en matière informatique

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal établi contradictoirement avec la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien relatif à la mise à disposition des biens et équipements nécessaires à l'exercice de la compétence informatique et accepte la cession à titre gratuit les immobilisations listées dans le procès-verbal. *Adopté à l'unanimité*

06- Attribution de subvention à la rénovation de l'habitat privé dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain (OPAH-RU)

Le Conseil municipal approuve l'attribution de subventions communales dans le cadre de l'OPAH-RU pour un montant total de 2 040.00 € *Adopté à l'unanimité*

07- Approbation de l'avenant n°1 à la convention cadre Petites Villes de Demain pour les communes d'Amplepuis, Cours, et Thizy-les-bourgs

Le Conseil municipal approuve l'avenant n°1 à la convention cadre Petites villes de demain. *Adopté à l'unanimité*

08-1 Compte financier unique 2025 – budget principal – budgets annexes (CMS et ZAC de Coucy)

Compte tenu de la panne informatique nationale qui a touché le système informatique de la DGFIP depuis le 05 Février 2026, bloquant le téléchargement et l'édition complète du compte financier unique, son vote ne pourra avoir lieu comme prévu initialement à la séance du 24 février 2026. Le Conseil Municipal, pour chacun des budgets, **DECIDE** de procéder à la reprise anticipée du résultat 2025, afin que les résultats ainsi que les restes à réaliser soient inscrits dans les budgets primitifs 2026 respectifs. Le Conseil prend acte des éléments figurant dans le CFU étant précisé que la délibération d'affectation définitive du résultat devra intervenir après le vote du CFU lors d'un prochain Conseil municipal.

08-2. Reprise anticipée du résultat 2025 - budget principal

Le Conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement de l'année 2025 qui s'établit à 284 235,37 € comme suit :

- c/1068 : 72 000,00 € (affectation à l'investissement)
- c/ 002 : 212 235,37 € (report en fonctionnement)

Adopté à l'unanimité

08-3. a) Vote du taux des impôts locaux 2026

Le Conseil municipal fixe, à l'unanimité, pour 2026 les mêmes taux de fiscalité des années précédentes soit :

- o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 27.69%
- o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.43 %
- o Taxe d'habitation résidences secondaires : 10.43 % (correspond au taux THR avant sa suppression)

b) Budget primitif 2026 - Budget principal

Le budget général de la Commune s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 5 011 877 € pour la section de fonctionnement et 5 009 330 € pour la section d'investissement, soit un budget total de 10 021 207€. *Adopté à l'unanimité*

En réponse à Mme Patricia PIVOT qui indique que seuls 3% de l'investissement sont affectés en voirie, M le Maire précise que ce budget ne concerne que les routes communales, les routes communautaires étant entretenues par la COR et les départementales par le Département du Rhône.

c) Budget primitif 2026 - Budget annexe – Centre Municipal de Santé

Le budget annexe « Centre Municipal de Santé » s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à la somme de 1 262 227 € pour la section de fonctionnement et 78 280 € pour la section d'investissement, soit un budget total de 1 340 507 €. *Adopté à l'unanimité*

d) Budget primitif 2026 - Budget annexe – ZAC de Coucy

Le budget annexe « ZAC de COUCY » sera voté en suréquilibre pour la section de fonctionnement, soit 803 357 € pour les recettes et 511 713 € pour les dépenses. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses pour un montant de 368 116 €.

M le Maire, M Eric LACROIX et Mme FESSY tiennent à remercier Céline FROGET pour son travail rigoureux de préparation budgétaire.

M le Maire se félicite du climat de confiance entre élus et agents qui permet un travail efficace. *Adopté à l'unanimité*

09- Provisions pour risques et charges de fonctionnement courant – Budget primitif 2026

Afin d'assurer le strict respect de cette disposition, le Conseil Municipal approuve la constitution d'une provision et constate une reprise de provision avec inscription des crédits budgétaires. *Adopté à l'unanimité*

10- Demande de subvention au titre du programme leader pour le financement d'une étude de maitrise d'œuvre pour la requalification et l'apaisement de la traversée du centre-bourg d'Amplepuis

Le Conseil municipal valide l'action « étude de maitrise d'œuvre pour la requalification et l'apaisement de la traversée du centre-bourg d'Amplepuis » et le plan de financement prévisionnel présenté ci-dessus ; sollicite le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) dans le cadre de la programmation LEADER pour l'opération « étude de maitrise d'œuvre pour la requalification et l'apaisement de la traversée du centre-bourg d'Amplepuis » à hauteur de 49 000,00 €, soit 37,8 % des dépenses HT prévisionnelles. Enfin, le Conseil municipal décide de prendre en charge par l'autofinancement les dépenses de l'action en cas de financements externes inférieurs au prévisionnel. *Adopté à l'unanimité*

11- Octroi d'une garantie des emprunts souscrits par Deux Fleuves Rhône Habitat (DFRH)

Le Conseil municipal décide de retenir le principe de se porter garant à hauteur de 50% de l'Eco-prêt souscrit par Deux Fleuves Rhône Habitat dans le cadre de l'opération susvisée, le montant total de l'emprunt pour cette opération s'établissant à environ 70 000 €. *Adopté à l'unanimité*

12- Subvention pour voyages scolaires – année 2025-2026

Le Conseil municipal approuve le versement d'une subvention annuelle dans les conditions suivantes :

- 5€ par élève Amplepuisien de classe maternelle
- 15€ par élève Amplepuisien de classe élémentaire

Soit pour 2025-2026 : 2 710€ pour les écoles publiques et 1 525€ pour l'école St Charles. *Adopté à l'unanimité*

13- Attribution du marché de maîtrise d'œuvre – Centre technique municipal

Le Conseil municipal attribue, à l'unanimité, le marché de maîtrise d'œuvre à la société **INSOLITES ARCHITECTURE** tel que proposée par le jury pour un montant de : **346 500.00 € HT** (inclus phase OPC). M Eric LACROIX tient à souligner le très mauvais état actuel du Centre technique municipal (parking insuffisant, matériaux dispersés dans toute la commune, vestiaires non adaptés...

En réponse à M JM GUILLLOT, M Eric LACROIX indique qu'une cuve de récupération des eaux est bien prévue.

En réponse à Mme Nathalie CHANFRAY, M le Maire confirme que cette délibération acte un commencement d'exécution avant les élections municipales. *Adopté à l'unanimité*

14- Mise à disposition à titre exceptionnel de la salle des sports de Bagatelle - forum des associations organisé par Ovale de Reins

Le Conseil municipal approuve les conditions de la mise à disposition de la salle des sports de Bagatelle le week end du 5/9/2026.

Adopté à l'unanimité

Questions diverses :

- Mme Lydie AUGAY tient à remercier les agents municipaux pour leur aide tout au long du mandat. Elle souhaite revenir sur les attributions de subvention et plus particulièrement aux subventions versées à l'UCAA. Elle confirme, contrairement à ce qui a été dit lors de réunions, que l'UCAA bénéficie bien d'une subvention communale.
- M le Maire tient à remercier tous les services communaux pour leur investissement

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h25.

Le secrétaire de séance
Angélique GONJIN-CHARTIER



Le Maire
René PONTET

